

RÈGLEMENT 353-1-2025

MODIFICATION VISANT À CITER À
TITRE DE BIENS PATRIMONIAUX LE
SITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DIDACE
FAÇADE

Annexe A-5

Illustrations des biens
patrimoniaux désignés :

► L'église

1 2

► Détails architecturaux
du clocher

3 4 5

► Le charnier

6

Date : 2025-08-11

